

605 Rue Saint-Fuscien
80090 Amiens
03 22 33 60 60
contact.secoviaudit@numeliance.fr

AGENA

124 rue de Rouen
80000 AMIENS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport sur les comptes annuels

Rapport spécial sur les conventions réglementées

605 Rue Saint-Fuscien
80090 Amiens
03 22 33 60 60
contact.secoviaudit@numeliance.fr

AGENA
Association
Siège social à AMIENS (80000) – 124 rue de Rouen
- SIREN 309 990 976 -

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de l'Association AGENA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AGENA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe "Première application du règlement ANC 2022-06" des règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement ANC 2022-06. Cette évolution réglementaire a conduit l'entité à adapter sa présentation et ses méthodes comptables, sans incidence significative sur la présentation des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. »

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

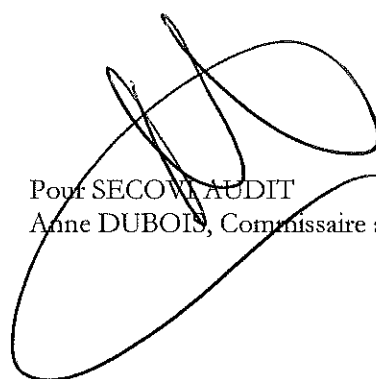
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Amiens, le 27 mai 2026



Pour SECOVI AUDIT
Anne DUBOIS, Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan ESSMS

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Frais d'établissement (I)	15 811	15 811		1 120
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	32 062	29 028	3 033	6 166
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles	18 558	8 294	10 264	4 147
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	936		936	936
Constructions	745 920	562 740	183 180	212 601
Installations techniques, matériel et outillage	301 506	246 200	55 305	55 935
Autres immobilisations corporelles	1 298 403	1 067 921	230 482	230 468
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	199 990		199 990	199 990
Créances rattachées à des participations	10 000		10 000	20 000
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 927		1 927	1 003
Autres immobilisations financières	21 095		21 095	16 196
Total Actif immobilisé (II)	2 630 396	1 914 184	716 212	747 443
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	40		40	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	138 454		138 454	275 887
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	992 984		992 984	292 906
Charges constatées d'avance	72 509		72 509	61 394
Divers				
Valeurs mobilières de placement	792 982		792 982	1 189 913
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 810 787		2 810 787	3 248 273
Total Actif circulant (III)	4 807 755		4 807 755	5 068 374
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Prime de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion / Diff. d'évaluation (VI)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	7 453 962	1 929 995	5 523 967	5 816 937

SECOSI AUDIT

Commissaire aux Comptes
Page

Bilan ESSMS

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise	2 210 173	2 124 409
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	2 210 173	2 124 409
Fonds propres avec droit de reprise	678 408	726 884
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise	678 408	726 884
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves	447 482	447 482
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Réserves pour projet de l'entité	447 482	447 482
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	447 482	447 482
Report à nouveau	163 506	75 893
Dont RAN hors activités sociales et médico-sociales		
Dont RAN des activités sociales et médico-sociales non contrôlées		
Dont RAN des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	163 506	75 893
Dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs		
Dont dépenses des activités SMS de prise en compte différée		
Excédent ou déficit de l'exercice	42 037	124 901
Situation nette (sous-total)	3 541 606	3 499 569
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	192 509	209 600
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total des capitaux propres (I)	3 734 115	3 709 169
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	690 100	590 995
Total des fonds reportés et dédiés (II)	690 100	590 995
Provisions		
Provisions pour risques	107 598	
Provisions pour charges		146 850
Total des provisions (III)	107 598	146 850
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	41 213	47 100
Emprunts et dettes financières diverses	25 143	26 029
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	258 550	282 938
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	635 734	964 855
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 300	11 887
Produits constatés d'avance	26 216	37 114
Total des dettes (IV)	992 155	1 369 923

SECOSI AUDIT

**Bilan ESSMS**

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
Ecart de conversion / Diff. d'évaluation (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	5 523 967	5 816 937

Compte de résultat ESSMS

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation				
Cotisations	1 550	1 600	-50	-3,13
Ventes de biens et de services	520 430	503 552	16 879	3,35
Ventes de biens				
Ventes de prestations services	520 430	503 552	16 879	3,35
Produits de tiers financeurs	6 473 167	5 770 330	702 837	12,18
Concours publics et subventions d'exploitation	6 457 509	5 770 330	687 179	11,91
Dont des activités sociales et médico-sociales sous	4 969 265	4 320 534	648 732	15,02
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consompti				
Ressources liées à la générosité du public	15 658		15 658	
Dont Dons manuels	10 522		10 522	
Dont Legs, donations et assurances-vie	5 136		5 136	
Contributions financières				
Repr. / amort., dépréc. et prov.	146 850		146 850	
Produits des cessions d'immobilisations				
Utilisation des fonds dédiés	422 446	482 359	-59 913	-12,42
Autres produits	447 494	576 221	-128 727	-22,34
Total des produits d'exploitation (I)	8 011 938	7 334 062	677 876	9,24
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes	2 540 417	2 452 812	87 605	3,57
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	341 196	318 334	22 861	7,18
Salaires	3 136 536	2 934 022	202 514	6,90
Cotisations sociales	1 186 022	1 106 018	80 004	7,23
Dotations aux amortissements et aux dépréciation	146 227	142 183	4 044	2,84
Sur immob. : dotations aux amort.	146 227	141 102	5 126	3,63
Sur immob. : dotations aux dép.				
Sur actif circulant. : dotations aux amort.		1 082	-1 082	-100,00
Dotations aux provisions	107 598	24 475	83 123	339,62
Reports en fonds dédiés	521 551	306 091	215 460	70,39
Valeurs comptables des immo. cédées				
Autres charges	38 402	43 792	-5 390	-12,31
Total des charges d'exploitation (II)	8 017 949	7 327 728	690 221	9,42
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-6 011	6 334	-12 345	-194,89
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif i				
Autres intérêts et produits assimilés	63 257	92 217	-28 960	-31,40
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'éléments financiers				
Produits nets / cessions VMP et instruments de tr				
Total des produits financiers (III)	63 257	92 217	-28 960	-31,40
Charges financières				
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisi				
Intérêts et charges assililées	197	164	33	20,32
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immo. financières cédées				
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placem				

SECOVI AUDIT

Commissaire aux Comptes

Compte de résultat ESSMS

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Total des charges financières (IV)	197	164	33	20,32
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	63 060	92 053	-28 993	-31,50
3. RESULTAT COURANT avant impôt	57 049	98 387	-41 338	-42,02
Sur opérations de gestion		18 679	-18 679	-100,00
Sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions		43 753	-43 753	-100,00
Total des produits exceptionnels (V)		62 432	-62 432	-100,00
Sur opérations de gestion	80	12 178	-12 098	-99,34
Sur opérations en capital				
Total des charges exceptionnelles (VI)	80	12 178	-12 098	-99,34
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-80	50 254	-50 334	-100,16
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	14 932	23 741	-8 809	-37,10
Total des produits (I + III + V)	8 075 195	7 488 711	586 484	7,83
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	8 033 158	7 363 810	669 348	9,09
EXCEDENT OU DEFICIT	42 037	124 901	-82 864	-66,34
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES E				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS V				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASSOCIATION AGENA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 5 523 967 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 42 037 euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/06/2026 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association, sans but lucratif, a pour fonction de conseiller, d'accueillir, d'héberger, de loger des femmes en difficulté seules ou accompagnées d'enfants, de les aider par tous les moyens, y compris le déménagement à s'insérer dans notre société.

De l'accompagnement soutenu à l'accompagnement léger, une palette de services est proposée aux femmes en difficulté.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2023-03 du 7 juillet 2023 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, ainsi qu'à la réglementation comptable M22bis.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des

Règles et méthodes comptables

immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Constructions : 10 à 50 ans

* Agencements des constructions : 10 à 20 ans

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.



Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	15 811			15 811
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	43 239	8 190	809	50 620
Immobilisations incorporelles	59 050	8 190	809	66 430
– Terrains	936			936
– Constructions sur sol propre	671 823			671 823
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	74 097			74 097
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	286 517	19 646	4 657	301 506
– Installations générales, agencements aménagements divers	431 637	16 772	7 010	441 398
– Matériel de transport	137 808			137 808
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	675 242	74 643	37 830	712 055
– Emballages récupérables et divers	7 142			7 142
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 285 200	111 061	49 497	2 346 764
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	219 990		10 000	209 990
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	17 199	5 824		23 023
Immobilisations financières	237 189	5 824	10 000	233 013
TOTAL	2 581 439	125 075	60 306	2 646 207

Immobilisations corporelles

L'association a cédé le 4 juillet 2013 à la SCI AGEMUR dont elle détient 99,99 % du capital un ensemble immobilier sise au 122-124 rue de Rouen et 23 rue Guermond à AMIENS, pour un prix de 1 100 000 €.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

L'association a souscrit au capital de la SCI AGEMUR, à hauteur de 199 990 €, soit 99.99% du capital de cette société.

Les comptes annuels 2025 de la SCI AGEMUR font ressortir un résultat positif de 47 436.70 € et des fonds propres d'un montant de 579 746.53 €.

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement			14 691	1 120		15 811
– Fonds commercial						
– Autres immobilisations incorporelles			32 925	5 207	809	37 323
Immobilisations incorporelles			47 616	6 327	809	53 134
– Terrains						
– Constructions sur sol propre	10 à 50 ans		459 221	29 422		488 643
– Constructions sur sol d'autrui						
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans		74 097			74 097
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		230 581	20 276	4 657	246 200
– Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans		374 431	23 852	7 010	391 274
– Matériel de transport	4 à 5 ans		95 953	13 068		109 021
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		550 975	54 081	37 431	567 626
– Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			1 785 260	140 699	49 098	1 876 861
TOTAL			1 832 876	147 026	49 907	1 929 995

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 236 969 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	10 000		10 000
Prêts	1 927		1 927
Autres	21 095		21 095
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	138 454	138 454	
Autres	992 984	992 984	
Charges constatées d'avance	72 509	72 509	
Total	1 236 969	1 203 946	33 023
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
USAGERS FACTURES A ETABLIR	7 500
RRR À OBTENIR ET AUTRES AVOIRS NON	888
INTERETS COURUS A RECEVOIR	2 643
PRODUITS A RECEVOIR	132 342
Total	143 373

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	2 124 409	85 764			2 210 173
Fonds propres avec droit de reprise	726 884	-48 476			678 408
Ecart de réévaluation					
Réserves hors activités sociales	447 482				447 482
Réserves des activités sociales					
RAN hors activités sociales	75 893	87 613			163 506
RAN des activités sociales					
Exc.ou Déficit hors activ.sociales	124 901	-124 901	42 037		42 037
Exc.ou Déficit des activités sociales					
Situation nette	3 499 569		42 037		3 541 606
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	209 600			17 091	192 509
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	3 709 169		42 037	17 091	3 734 115

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions	146 850		146 850		
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		107 598			107 598
Total	146 850	107 598	146 850		107 598
<i>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</i>					
Exploitation		107 598	146 850		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 992 155 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	41 213	5 888	23 550	11 775
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	25 143	25 143		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	258 550	258 550		
Dettes fiscales et sociales	635 734	635 734		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 300	5 300		
Produits constatés d'avance	26 216	26 216		
Total	992 155	956 830	23 550	11 775
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	6 773			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT N PARV	41 776
DETTES PROVISIONNES POUR CP	203 136
PERSONNEL CHARGES A PAYER	10 191
DETTES PROVISIONNEES POUR CET	37 296
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	95 698
CHARGES SOCIALES A P	6 392
CHARGES SOCIALES SUR CET	21 568
CHARGES A PAYER	258
Total	416 315

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	72 509		
Total	72 509		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	26 216		
Total	26 216		

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	80	
TOTAL	80	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 113 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	1	12	13	13
Employés	11	81	92	92
Intermittents	5	3	8	8
Total	17	96	113	113

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux cadres dirigeants

Les rémunérations allouées aux trois cadres dirigeants les mieux rémunérés ont représenté un montant de 140 072 euro.

**Autres informations**

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
NANTISSEMENT DU COMPTE LIVRET ASSOCIATIS AU PROFIT DE LA CAISSE D'EPARGNE EN GARANTIE DE L'EMPRUNT SOUSCRIT PAR LA SCI AGEMUR POUR LE CAPITAL RESTANT DÛ	219 156
NANTISSEMENT DU COMPTE LIVRET ASSOCIATIS AU PROFIT DE LA CAISSE D'EPARGNE EN GARANTIE DE L'EMPRUNT SOUSCRIT PAR L'ASSOCIATION "CRECHE ILE MYSTERIEUSE"	21 733
Autres engagements donnés	240 889
Total	240 889

Engagements de retraite

Le passif social s'élève à 279 634 € au 31 décembre 2025.

L'association a souscrit un contrat d'assurance IFC auprès d'ARIAL CNP ASSURANCE.

Le relevé de situation du fonds souscrit fait ressortir un solde de 112 868 € au 31 décembre 2025.

Autres informations

Fonds dédiés
Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
ETAT 2021	187 746	187 746	102 621			85 125	
ETAT 2022	6 174	6 174				6 174	
ETAT 2023	49 763	49 763	49 763				
GPMA	15 000	15 000	15 000				
CAF 2024	14 468	14 468	1 707			12 761	
FONDATION DE FR	17 720	17 720	6 660			11 060	
ETAT 2024	221 403	221 403	186 527			34 876	
AEM 2024	37 500	37 500	37 500				
ARS 2024	15 000	15 000	15 000				
AEM 2025		37 500				37 500	
SGAR 2025		2 000				2 000	
CAF 2025		7 000				7 000	
ETAT 2025		298 590				298 590	
FONDS POUR INVE		171 325				171 325	
Total	564 774	1 081 189	414 778			666 411	

Ressources provenant de la générosité du public

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
AMAZON	9 832	9 833	2 875			6 958	
PROPTER ET GAM	16 388	16 388	4 793			11 595	
ASSURANCE VIE F		5 136				5 136	
Sous total	26 220	31 356	7 668			23 688	
Sous total							
TOTAL	26 220	31 356	7 668			23 688	